

**Conseil économique et social**Distr. générale  
14 mars 2022Français  
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique  
Comité du développement du secteur privé,  
de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure,  
de l'industrie et de la technologie**

Deuxième réunion

Addis-Abeba (en ligne), 8 et 9 mars 2022

Point 8 de l'ordre du jour\*

**Examen et adoption du rapport de la réunion****Rapport de la deuxième réunion du Comité du  
développement du secteur privé, de l'intégration  
régionale, du commerce, de l'infrastructure, de  
l'industrie et de la technologie****I. Ouverture de la réunion****A. Introduction**

1. La deuxième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie s'est tenue en ligne les 8 et 9 mars 2022. Elle avait pour thème : « Le développement économique de l'Afrique dans la période post-COVID-19 : le rôle de l'intégration régionale, des infrastructures et de la technologie ».

**B. Participation**

2. Les représentants des États membres africains ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Comores, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

3. Des représentants des organisations et communautés économiques régionales suivantes étaient également présents : Banque africaine de développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Commission de l'Union africaine, Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Union du Maghreb arabe (UMA).

---

\* E/ECA/CPRTIIT/2/1/Rev.1.



4. La liste complète des participants sera diffusée sous forme de document d'information.

### C. Allocutions de bienvenue

5. Le Président du Bureau sortant du Comité a pris la parole au nom du Comité. Il a félicité le Bureau du Comité pour le travail considérable accompli, malgré le contexte de la pandémie. Il a remercié l'Éthiopie d'avoir accepté d'accueillir la deuxième réunion du Comité. Il a salué le rôle de premier plan et l'engagement du Bureau sortant. Le Président a rappelé le rôle confié au Comité : donner des orientations concernant les activités de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Il a également déclaré que, malgré les défis présentés par la maladie à coronavirus (COVID-19), la pandémie offrait de nombreuses perspectives, notamment sur le plan du développement des technologies de l'information et de la communication.

6. Au nom de la Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la CEA, le Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles de la CEA a souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé que le Comité avait été chargé d'examiner le travail de la CEA et de servir de cadre de dialogue et de recherche de consensus, le but étant de catalyser les efforts de développement dans les domaines du renforcement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie. Il a évoqué l'appui fourni par la CEA à ses partenaires (y compris les États membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine) sur plusieurs projets et les études majeures lancées, conformément aux demandes du Comité.

7. Le discours d'ouverture a été prononcé par Fitsumbrhan Tsegaye au nom du Ministre éthiopien des transports. Il a rappelé la première réunion du Comité, tenue en 2019, dans le but de définir les actions prioritaires de la Commission, avant la pandémie de COVID-19. M. Fitsumbrhan a déclaré que, malgré les difficultés que le continent a rencontrées, en particulier ces deux dernières années, ses perspectives de développement restent encourageantes. Il a indiqué que de nombreuses perspectives s'ouvrent, notamment grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine et à d'autres cadres d'intégration régionale existant aux niveaux continental et régional.

## II. Élection du Bureau

8. Les participants ont élu les pays suivants pour constituer le Bureau du Comité, sur la base d'une représentation régionale par roulement.

Président :	République démocratique du Congo (Afrique centrale)
Premier Vice-Président :	Mali (Afrique de l'Ouest)
Deuxième Vice-Président :	Maroc (Afrique du Nord)
Troisième Vice-Président :	Namibie (Afrique australe) <sup>1</sup>
Rapporteur :	Ouganda (Afrique de l'Est)

9. Après cette élection, le Président du nouveau Bureau, le représentant de la République démocratique du Congo, a remercié la région de l'Afrique centrale d'avoir désigné son pays pour présider le Bureau au cours des deux

<sup>1</sup> Sous réserve de confirmation par le pays.

années à venir. Il a ensuite salué l'excellent travail et le leadership du Président du Bureau sortant. Il a aussi remercié la CEA pour son travail remarquable, salué son expertise et son expérience, et s'est félicité de la perspective de la voir poursuivre son action en faveur du développement économique de l'Afrique, en particulier dans les domaines du financement des infrastructures, de l'intégration régionale et du commerce, et du développement de la science, de la technologie et de l'innovation. Il s'est engagé à soutenir pleinement la mise en œuvre des programmes de la CEA pendant son mandat de Président du Bureau.

### **III. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

10. Le nouveau Président a présenté l'ordre du jour provisoire de la réunion. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Présentation des rapports par le secrétariat :
  - a) Energie durable et développement des infrastructures en Afrique après la pandémie de la maladie à coronavirus ;
  - b) Accélérer la transformation économique de l'Afrique après la pandémie par des investissements productifs et la libéralisation du commerce des services dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
  - c) Promouvoir les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation grâce aux technologies émergentes pour favoriser la croissance économique après la pandémie.
5. Présentation et débat général sur le thème de la réunion : « Le développement économique de l'Afrique dans la période post-COVID-19 : le rôle de l'intégration régionale, des infrastructures et de la technologie ».
6. Examen des plans-programmes 2020 et 2021 relatifs au développement du secteur privé, à l'intégration régionale, au commerce, aux infrastructures, à l'industrie et à la technologie, ainsi que des priorités du plan de programme 2022.
7. Examen et adoption du rapport de la réunion.
8. Clôture de la réunion

11. Le programme de travail a été adopté sans amendement.

### **IV. Présentation des rapports par le secrétariat**

#### **A. Energie durable et développement des infrastructures en Afrique après la pandémie de la maladie à coronavirus**

##### **1. Présentation**

12. Le représentant du secrétariat a présenté quelques-unes des réalisations importantes et des efforts et initiatives innovants déployés sur le continent en

appui à l'intégration régionale dans le domaine des infrastructures et de l'énergie, en mettant l'accent sur le financement des infrastructures par le secteur privé et les partenariats public-privé. Malgré les difficultés et les perturbations dues à la pandémie de COVID-19, la CEA avait continué de mettre en œuvre des programmes visant à renforcer l'environnement commercial pour la participation du secteur privé et les investissements dans les infrastructures (principalement les transports et l'énergie). La pandémie avait mis en évidence l'importance pour l'Afrique du développement des infrastructures dans les plans de redressement de l'après-COVID-19.

## **2. Débats**

13. Les participants ont mis en évidence différentes questions qui concernaient principalement les secteurs du transport et de l'énergie. Il s'agissait notamment des problèmes et des obstacles qui freinaient la mise en œuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole de Luxembourg), de la disparité et des différences entre les normes techniques relatives à la construction de chemins de fer en Afrique, et du financement de projets de développement durable dans les domaines de l'énergie et de l'électricité. En outre, les participants ont débattu de la question de la numérisation, de l'intégration accrue de la technologie dans le marché du travail, et de l'augmentation du prix du gaz et de la production d'énergie en Afrique. Le Comité a félicité le secrétariat pour l'action qu'il mène dans le cadre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique et lui a demandé de continuer à apporter son appui à la mise en œuvre du programme.

## **3. Recommandations**

14. Les États membres ont été priés :

a) De faciliter les investissements dans le transport ferroviaire et maritime afin de garantir que les pays enclavés soient reliés à une côte, et d'améliorer leurs échanges internationaux ;

b) D'harmoniser et intégrer les cadres réglementaires et institutionnels aux niveaux régional et continental, qui devraient être insérés dans les systèmes nationaux ;

c) D'élaborer des stratégies d'intégration régionale, en tenant dûment compte des distorsions causées par la pandémie de COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement et de demande ;

d) De mettre au point des politiques visant à améliorer la production locale et à réduire le coût de l'énergie et du développement des infrastructures ;

e) D'encourager l'utilisation des technologies innovantes pour améliorer la connectivité des transports et du commerce aux frontières ;

f) D'élaborer des cadres réglementaires pour protéger le secteur privé et répartir le risque des investissements dans le cadre de partenariats public-privé entre les secteurs privé et public.

15. La CEA a été priée :

a) De continuer d'établir des priorités et à favoriser les possibilités d'investissement dans les projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique par la mobilisation de ressources nationales et des mécanismes de financement innovants ;

b) De mener des études pour recenser des solutions de financement pratiques en complément des partenariats publics-privés afin de combler le déficit entre besoins de développement et ressources disponibles.

c) Soutenir la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique ;

d) Aider les États insulaires à améliorer les services de transport maritime qui les relient à la partie terrestre du continent ;

e) Définir des mécanismes pour améliorer le transfert de technologies en Afrique ;

f) Continuer à soutenir la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique ;

g) Accompagner les États membres dans la mise en œuvre de normes et standards harmonisés des chemins de fer en Afrique, et de lois et procédures harmonisées de transport en général.

## **B. Accélérer la transformation économique de l'Afrique après la pandémie par des investissements productifs et la libéralisation du commerce des services dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine**

### **1. Présentation**

16. Le représentant du secrétariat a fait une présentation dans laquelle il a souligné le rôle crucial que pouvaient jouer les investissements productifs et la libéralisation du commerce dans le redressement économique de l'Afrique après la pandémie de COVID-19 et dans ses perspectives de croissance à long terme. La pandémie avait entraîné une forte baisse des investissements étrangers en Afrique et entamé la confiance des investisseurs. En harmonisant les règles d'investissement sur le continent, le protocole en cours de négociation sur les investissements de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait relever sensiblement le niveau des flux d'investissement entrants et des investissements intra-africains. En collaboration avec des partenaires comme la Commission de l'Union africaine, la CEA avait soutenu diverses initiatives de sensibilisation des parties prenantes concernées pour faciliter l'intégration régionale et la ratification de l'Accord.

### **2. Débats**

17. Le Comité a pris note des trois rapports présentés et les a approuvés. Ces rapports avaient été établis par la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, à la demande du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie à sa première session tenue en 2019. Les questions abordées portaient notamment sur les liens en amont et en aval des investissements durables entre les industries et le reste de l'économie des pays hôtes ; la lenteur des négociations sur le protocole relatif au commerce des services de l'Accord ; et l'importance des liens entre les négociations sur les protocoles relatifs au commerce des marchandises et au commerce des services.

### 3. Recommandations

18. Les États membres ont été priés :

a) D'appuyer le secrétariat dans ses efforts de diffusion des recommandations des trois rapports, encourager leur adoption ultérieure par toutes les parties prenantes concernées et veiller à ce que ces recommandations alimentent les négociations en cours sur la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) De trouver un juste équilibre dans leurs politiques d'investissement entre la protection des investisseurs, d'une part, et les obligations des investisseurs et droit de réglementation, d'autre part ;

c) De donner la priorité aux possibilités d'investissement visant à ajouter de la valeur et à connecter les chaînes de valeur, et déterminer, le cas échéant, la voie à suivre pour passer des investissements à fortes émissions aux investissements à faibles émissions.

19. La CEA a été priée :

a) De continuer d'aider les États membres à créer et à renforcer leurs capacités en matière d'investissement durable et de commerce des services, en particulier pendant les négociations des protocoles pertinents de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) D'analyser les questions spécifiques à l'industrie et les domaines dans lesquels des besoins se font sentir, tels qu'ils ressortent des trois rapports présentés, et utiliser les résultats pour contribuer à l'élaboration des cadres juridiques et réglementaires correspondants aux niveaux national, régional et continental ;

c) De renforcer l'appui technique fourni pour réaliser des analyses de la chaîne de valeur des services pour les États membres africains et étudier plus avant certaines chaînes de valeur régionales porteuses d'avenir.

d) Poursuivre et intensifier le déploiement des trois dimensions de l'Initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine (achats groupés, fabrication locale et normes et assurance qualité), notamment en forgeant et en renforçant les partenariats avec les parties prenantes concernées

## C. Promouvoir les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation grâce aux technologies naissantes pour favoriser la croissance économique après la pandémie

### 1. Présentation

20. Le représentant du secrétariat a fait une présentation sur l'élaboration de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation permettant aux pays africains d'exploiter les technologies émergentes susceptibles de stimuler l'innovation et la compétitivité. Cette présentation a fourni aux États membres des informations sur les efforts déployés pour faire progresser l'élaboration de politiques dans ce domaine et exploiter le potentiel des technologies émergentes pour orienter le développement de leurs pays respectifs sur une trajectoire durable.

### 2. Débats

21. Les débats ont porté sur les initiatives de la CEA visant à faire progresser la transformation dans l'espace numérique, notamment les camps d'entraînement au codage pour les filles africaines, le lancement d'un centre d'intelligence artificielle en République démocratique du Congo et

l'élaboration d'un programme d'études génériques sur l'intelligence artificielle, le lancement de l'Alliance des universités entrepreneuriales en Afrique, ainsi que le lancement du Réseau africain de développement et de transfert de technologies. Les participants ont fait observer que les politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation faisaient souvent abstraction de planification des investissements, ce qui était crucial. Ils ont également noté que même le document de stratégie de l'Afrique en matière de science, de technologie et d'investissement ne contenait pas une évaluation exhaustive des sources de financements et de leur disponibilité.

### 3. Recommandations

22. Les Etats membres ont été priés :

a) De renforcer ou d'établir des institutions telles que des conseils nationaux (ou des institutions équivalentes) sur la science, la technologie et l'innovation, présidés au plus haut niveau des administrations publiques, pour fournir des services de direction, de soutien et de suivi-évaluation continus, opportuns et réalistes ;

b) D'élaborer des plans et des stratégies de mise en œuvre de la science, de la technologie et de l'innovation pour tirer parti des technologies émergentes, en définissant clairement les priorités et les mécanismes de financement pour assurer la réalisation effective et efficace de leurs politiques et de leurs aspirations en matière de développement ;

c) D'utiliser pleinement, en tant qu'outils d'information pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques, le guide de la CEA sur la formulation et la mise en œuvre des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation et les feuilles de route des Nations Unies relatives à la science, à la technologie et à l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) De soutenir et d'encourager leurs institutions à participer pleinement à l'Alliance des universités entrepreneuriales en Afrique, récemment lancée, et au Réseau africain de développement et de transfert de technologies, en tant qu'outils de partage de connaissances et de moteurs de transformation économique.

23. La CEA a été priée :

a) D'aider les pays, grâce au lancement du Réseau de développement et de transfert de technologies, à améliorer les dispositions institutionnelles requises pour accélérer la production, la commercialisation et la diffusion des technologies nécessaires pour acquérir des connaissances scientifiques et technologiques solides aux niveaux national et régional ;

b) De contribuer à la fourniture d'un plan de financement ou d'investissement clair et d'un mécanisme de mise en œuvre par les États membres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

c) De continuer à aider les États membres à développer et à renforcer leurs capacités d'élaboration de politiques de science, de technologie et d'innovation, ainsi que de mise en œuvre et de suivi de ces politiques, y compris l'élaboration de feuilles de route en matière de science, de technologie et d'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) D'entreprendre des recherches rigoureuses sur les tendances et les pratiques nationales et internationales en matière de développement et de transfert de technologies, ainsi que sur les régimes juridiques et réglementaires des technologies émergentes, pour contribuer à l'élaboration de politiques et de stratégies.

e) D'aider les États membres à concevoir et à mettre en œuvre leurs stratégies numériques, leurs régimes juridiques et réglementaires, leurs outils et leurs applications conformément à la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020--2030) ;

f) Entreprendre des recherches et fournir un appui technique aux États membres sur les technologies énergétiques émergentes, compte tenu de leur importance pour le respect des engagements en matière de changements climatiques, la création d'emplois verts, l'élargissement du bouquet énergétique et l'apport d'une énergie propre aux 600 millions d'habitants africains qui vivent sans électricité.

## **V. Débat général sur le thème de la réunion : « Le développement économique de l'Afrique dans la période post-COVID-19 : le rôle de l'intégration régionale, des infrastructures et de la technologie »**

### **1. Débats**

24. Les participants ont noté qu'en cherchant à se remettre des effets économiques négatifs de la pandémie de COVID-19, l'Afrique avait eu une riposte stratégique en lançant des initiatives d'intégration régionale (par exemple, la Plateforme africaine de fournitures médicales, l'Équipe spéciale africaine d'acquisition de vaccins ou encore le Partenariat pour la fabrication de vaccins en Afrique), en engageant des dépenses liées au changement climatique représentant près de 5 % du produit intérieur brut, en s'efforçant de pallier l'insuffisance des flux d'investissements directs étrangers et en commençant à mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine. Des travaux ont également été consacrés au développement des infrastructures régionales et nationales, bien que le financement reste un défi majeur nécessitant l'accès à diverses plateformes de partenariats.

### **2. Recommandations**

25. La CEA a été priée :

a) De soutenir le développement de capacités nationales pour la structuration, l'élaboration et la négociation des contrats de projets d'énergie renouvelable, compte tenu des difficultés auxquelles les États membres étaient confrontés en matière de capacités institutionnelles ;

b) De contribuer à l'élaboration de stratégies de mobilisation de ressources en vue du déploiement généralisé de capacités d'énergie renouvelable dans les États membres.

## **VI. Examen des plans-programmes 2020 et 2021 relatifs au développement du secteur privé, à l'intégration régionale, au commerce, aux infrastructures, à l'industrie et à la technologie, ainsi que des priorités du plan-programme 2022**

26. Le représentant de la CEA a présenté le projet de plan-programme pour 2022 et fait le bilan de l'exécution du programme en 2020 et 2021 dans les trois domaines relevant de la compétence du Comité, à savoir le développement du secteur privé et les financements, l'intégration régionale et le commerce, et la technologie, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles. Les participants ont salué l'excellent travail effectué par la CEA au titre de ces sous-programmes, comme le montraient ses produits de recherche remarquables dans ces domaines. Ils ont souligné



l'importance des travaux de la CEA sur les changements climatiques, notamment dans le contexte de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Sharm el-Sheikh, en Égypte, en novembre 2022.

## **VII. Examen et adoption du rapport de la réunion**

27. Les membres du Comité ont adopté le rapport, en lui apportant quelques amendements et ont demandé au secrétariat d'incorporer tous les amendements dans le projet de rapport et de transmettre le rapport final aux participants.

## **VIII. Clôture de la réunion**

28. L'administrateur chargé de la Division du développement du secteur privé et des financements a prononcé des observations finales et remercié tous les participants du temps qu'ils avaient consacré à la réunion. Il a également remercié le Bureau, l'équipe de communication, le personnel linguistique et les agents des services de conférence de la CEA, ainsi que le Gouvernement éthiopien pour leur soutien à l'organisation de la réunion.

29. Le Président du Bureau a ensuite remercié tous les participants pour leurs contributions aux délibérations fructueuses de la réunion. Il a félicité le personnel de la CEA pour tous les efforts déployés pour organiser la deuxième réunion du Comité. Il a déclaré la réunion close à 18 h 15, le mercredi 9 mars 2022.

---